

SYNTHESE NON TECHNIQUE ET BILANS



SOMMAIRE PIECE 5

- Synthèse non technique
- Bilan du bassin versant du Dadou
- Bilan du bassin versant du Gijou

SYNTHESE NON TECHNIQUE

SOMMAIRE

SOMMAIRE PIECE 5.....	1
Partie 1 : Contexte d'élaboration des plans pluriannuels de gestion	3
1. Pétitionnaire.....	3
2. Localisation du projet.....	3
3. Géographie du bassin versant.....	3
4. Sectorisation du bassin versant.....	4
5. Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout.....	4
6. Objectifs des présents PPG.....	5
Partie 2 : Etat des lieux des bassins versants du Dadou et du Gijou.....	6
1. Caractéristiques des bassins versants	6
2. Ressource en eau : suivi quantitatif	6
3. Morphologie et fonctionnalité des cours d'eau.....	6
4. Qualité des eaux superficielles.....	6
Partie 3 : Diagnostic hydromorphologique des masses d'eau	7
1. L'inventaire et l'analyse.....	7
2. Diagnostic des masses d'eau	7
Partie 4 : Stratégie de gestion et programme d'actions	8
1. Les enjeux.....	8
2. Le programme de gestion	8

La présente synthèse se base sur le plan des programmes pluriannuels de gestion des bassins versants du Dadou et du Gijou

Chacune des sections présentées dans ce document est détaillée dans les plans de gestion correspondants. Le lecteur pourra s'y référer s'il souhaite des précisions.

Partie 1 : Contexte d'élaboration des plans pluriannuels de gestion

1. Pétitionnaire

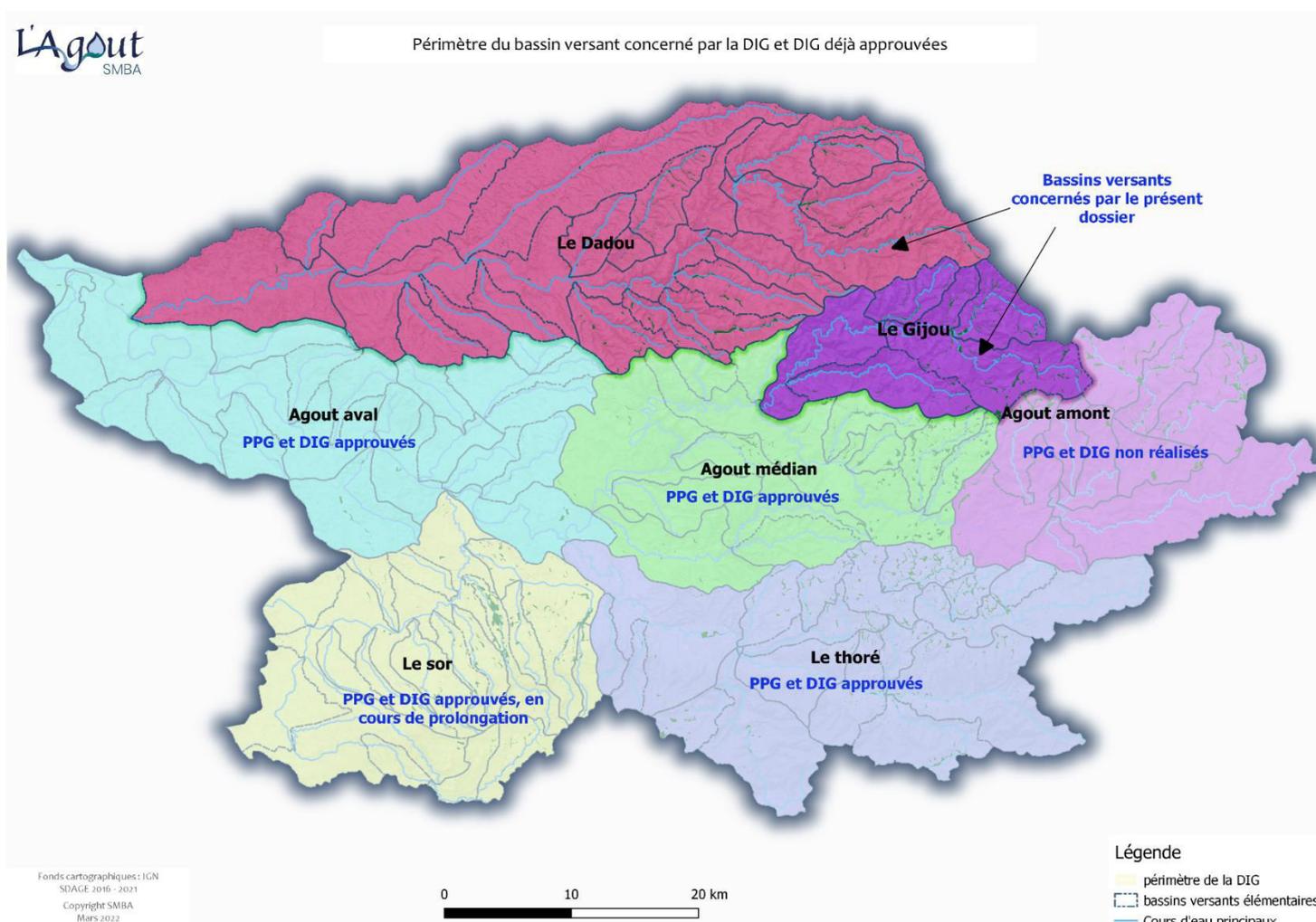
Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout (SMBA) siège à Labruguière au 10 Zone Artisanale la Sigourre 81290 LABRUGUIERE.

N° SIRET : 25810196300035

C'est un syndicat mixte intercommunal ouvert. Son président est M. Jean-Louis Battut.

2. Localisation du projet

La carte suivante indique la localisation de chaque Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) par rapport au bassin versant de l'Agout.



Carte 1 : Localisation de chaque bassin versant concerné par les PPG et la DIG par rapport au bassin de l'Agout

3. Géographie du bassin versant

Le bassin de l'Agout est principalement situé dans le département du Tarn, dans la partie sud. Il comprend également quelques communes dans les départements de la Haute-Garonne, de l'Aude et

de l'Hérault. Il occupe une surface de 3528 km². L'Agout s'écoule d'Est en Ouest et se jette dans le Tarn à Saint-Sulpice.

L'Agout est la rivière principale du bassin et mesure 193 km. D'autres cours d'eau importants sont présents dans le bassin dont le Dadou, le Thoré et le Sor, qui constituent ses trois affluents principaux. Les PPG présentés dans cette étude sont les PPG du Dadou et du Gijou, englobant leurs affluents. Les cours d'eau pris en compte dans ces PPG sont uniquement ceux classés « masses d'eau » dans le référentiel du SDAGE Adour-Garonne. Une masse d'eau est ainsi désignée comme une entité hydrologique homogène d'un point de vue qualitatif et quantitatif qui justifie un objectif de gestion déterminé pour la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.

4. Sectorisation du bassin versant

Pour faciliter le diagnostic et la gestion, les différentes masses d'eau (unités hydrographiques représentant un cours d'eau ou une portion de cours d'eau, issues du découpage de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau) ont été diagnostiquées individuellement dans chaque PPG. Celles-ci correspondent notamment aux principaux affluents des grandes masses d'eau. Les sous-bassins versants ainsi obtenus sont visibles sur la carte 1.

De même, afin de mieux appréhender les besoins de chaque secteur de rivière, les cours d'eau ont à nouveau été sectorisés pour correspondre à des caractéristiques homogènes en termes d'hydromorphologie, c'est-à-dire, selon des critères de pente, débit, forme du cours d'eau, etc.

5. Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout

Créé en 1995, et anciennement dénommé Syndicat Mixte de rivière Thoré-Agout jusqu'en 2007, le SMBA, labellisé EPAGE, regroupe aujourd'hui 181 communes adhérentes parmi les 187 communes du bassin versant, qui adhèrent via les communautés d'agglomération et les communautés de communes. Dans un premier temps, les travaux effectués par le SMBA concernaient l'entretien et la restauration de la végétation en bordure des cours d'eau (gestion de la ripisylve, principalement sur l'Agout en aval de Castres et sur le Thoré). Ces travaux permettaient notamment d'améliorer le fonctionnement hydraulique de la rivière impactée par l'accumulation importante de bois morts dans le lit et sur les berges, et par conséquent, la préservation des enjeux dans le cadre de l'intérêt général (accumulation de bois morts sur les piles de ponts, etc).

Bien qu'importante et nécessaire, cette phase de travaux est aujourd'hui insuffisante et la réglementation impose désormais une gestion à l'échelle du bassin versant (Loi MAPTAM et compétence GEMAPI – cf. DIG Agout Partie 1 Section 4.5). Les PPG s'intéressent désormais également aux affluents et à l'ensemble des bassins versants des masses d'eau, afin d'atteindre les objectifs de bon état des cours d'eau fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

Ainsi, le SMBA a étendu son territoire incluant depuis 2018 les bassins versants du Dadou, de l'Agout amont et du Sor, et fait évoluer ses statuts pour exercer l'ensemble des compétences GEMAPI et tendre vers l'atteinte des objectifs DCE. En effet, divers dysfonctionnements ont été constatés sur le bassin de l'Agout et ses affluents, plus ou moins intenses selon les cours d'eau. Les dysfonctionnements exposés ci-dessous concernent les bassins versants du Dadou et du Gijou :

- Accumulation conséquente de bois morts dans le cours d'eau et sur les berges
- Forte incision du lit en profondeur (notamment sur le Dadou aval et ses affluents)
- Mauvaise qualité de l'eau (notamment sur le Dadou amont en aval d'anciennes mines)
- Milieu aquatique peu adapté à la reproduction naturelle des poissons sur le Dadou aval et certains de ses affluents car peu d'habitats potentiels dans le cours d'eau et sur le Dadou aval avec les nombreux ouvrages créant des obstacles pour les poissons migrateurs)

- Dadou aval très fragmenté par de nombreux ouvrages créant des obstacles à la continuité écologique (transfert des sédiments et libre circulation des poissons le long du cours d'eau)
- Présence d'espèces exotiques envahissantes végétales et animales (Renouée du Japon, Bambou, Ailante), quelques zones avec la pression importante du ragondin
- Fort colmatage du fond du lit des cours d'eau dans les zones agricoles (érosion des sols) et d'élevage (piétinement)
- Baisse du niveau d'eau en été due à la régression des capacités naturelles de stockage de l'eau dans le sol et sous le sol (notamment sur le bassin versant du Dadou aval et de ses affluents, avec un réseau de drainage développé, de nombreux plans d'eau et peu de zones humides)

Les causes de ces désordres sont majoritairement les suivantes :

- Un abandon de l'entretien des berges (ou à l'inverse, un entretien excessif ou inadapté) d'une majorité des riverains
- Des travaux anciens du lit visant à le rendre plus rectiligne (rectification) ainsi qu'à redessiner ses berges (recalibrage), réalisés sur la quasi-totalité des cours d'eau de plaine notamment, ce qui a eu pour effet de limiter l'espace de mobilité et de favoriser le creusement du lit,
- Une modification des techniques agricoles au cours du 20^{ème} siècle (irrigation, drainage, suppression des haies, modification du travail du sol, excès de pesticides et d'engrais, ...) entraînant érosion, ruissellement et pollution,
- La construction de nombreux seuils et chaussées sur le Dadou au 20^{ème} siècle pour les activités de mégisserie et d'hydro-électricité,
- Une méconnaissance du rôle et du fonctionnement des milieux aquatiques par le grand public

6. Objectifs des présents PPG

Le PPG est le fruit d'un diagnostic de terrain approfondi et d'une concertation entre les acteurs du territoire. Il doit répondre en termes d'actions aux orientations du SDAGE Adour Garonne et aux objectifs de la DCE.

Son élaboration est l'aboutissement du travail des techniciens du Syndicat, des Départements du Tarn, et de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, qui se réunissaient en Comité Techniques, validé par les partenaires (chambres d'agriculture, fédérations de chasse et de pêche, associations, services de l'état et représentants des communes concernées) à l'occasion de Comités de Pilotage (instance de validation).

Les enjeux, objectifs et actions de chaque PPG ont ainsi été validés en Comités de Pilotage.

Partie 2 : Etat des lieux des bassins versants du Dadou et du Gijou

1. Caractéristiques des bassins versants

Le bassin versant de l'Agout s'étend sur 187 communes et quatre départements. Pour les PPG présentés dans cette étude, il y a : 52 communes concernées sur le bassin versant du Dadou et 12 communes concernées sur le bassin versant du Gijou et ces deux bassins versants sont situés dans le département du Tarn.

Climat

Le bassin de l'Agout est très large, il subit par alternance trois influences climatiques caractéristiques. Par ordre d'importance il s'agit de l'influence atlantique, méditerranéenne et semi-continentale, modifiées par l'altitude et la position géographique de la région. Principalement situé dans le département du Tarn, il est caractérisé par un climat de type océanique dégradé avec une influence du vent d'autan (du Sud-Est vers le Sud-Ouest), un vent chaud et sec soufflant en rafales, *d'après meteo-mc (2018)*.

Le climat du bassin n'est pas un climat de transition graduel entre le type océanique et le type méditerranéen, comme il peut en exister ailleurs. Ici les deux types de climat s'affrontent et ce, à la même latitude.

- Les hivers sont donc doux mais avec de brusques périodes froides.
- Les printemps voient tomber 35% des précipitations annuelles (influence océanique). Ils connaissent ponctuellement des périodes chaudes, ventées et sèches.
- Les étés sont chauds et secs, avec de longues périodes de temps stable et ensoleillé, du fait de l'influence de l'anticyclone des Açores, favorisant des étiages sévères. Le Tarn se classe souvent parmi les départements les plus chauds de France. Cette saison est parfois critique pour les cultures et les orages de chaleur sont fréquents.
- L'automne, est assez instable fin septembre avant de trouver une période « d'été indien » qui peut se prolonger jusqu'à Noël. Des pluies orageuses en provenance de la Méditerranée peuvent parfois s'installer.

Pour les autres caractéristiques, se référer aux fiches « bilans » de chaque bassin.

2. Ressource en eau : suivi quantitatif

Se référer aux fiches « bilans » de chaque bassin.

3. Morphologie et fonctionnalité des cours d'eau

Se référer aux fiches « bilans » de chaque bassin.

4. Qualité des eaux superficielles

Se référer aux fiches « bilans » de chaque bassin.

Partie 3 : Diagnostic hydromorphologique des masses d'eau

Le diagnostic hydromorphologique est l'inventaire de terrain effectué sur l'ensemble du linéaire de cours d'eau concerné par le Plan Pluriannuel de Gestion. Ce diagnostic reprend l'ensemble des caractères morphologiques, hydrauliques et hydrologiques de chaque tronçon homogène de cours d'eau : caractérisation des berges, de la ripisylve, du lit mineur du cours d'eau, du lit majeur, des habitats, etc.

L'hydromorphologie est l'étude de l'évolution des formes et du fonctionnement du cours d'eau.

1. L'inventaire et l'analyse

L'outil utilisé pour ce diagnostic a été développé par les techniciens du Conseil Départemental du Tarn. Il relie les diverses observations effectuées sur le terrain et extrait une caractérisation pour chaque tronçon.

Lors de cet inventaire, les éléments principaux recensés étaient :

- Les caractéristiques du cours d'eau : dimensions, aspect, caractéristiques physiques
- L'état de la végétation au bord des cours d'eau : diversité des espèces, adaptation au milieu, quantité de végétation présente
- Les caractéristiques de la vallée bordant le cours d'eau : occupation du sol, présence d'activités industrielles
- Les facteurs humains : actions humaines sur le cours d'eau, modifications du lit, ouvrages, rejets...

2. Diagnostic des masses d'eau

Les résultats obtenus à l'aide de l'outil sont variables selon les cours d'eau, c'est pourquoi ils seront exposés dans les fiches « bilans » de chaque bassin.

Partie 4 : Stratégie de gestion et programme d'actions

La démarche de définition des enjeux et de choix des actions a été menée dans le cadre d'un comité pluridisciplinaire composé de techniciens des différentes structures, des fédérations de chasse et de pêche, d'élus et des services de l'Etat (AFB, DDT).

La mise en œuvre de ces actions repose sur la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », introduite en droit français en 1976 et consolidée et précisée en août 2016 par le Ministère de l'Ecologie au niveau français ainsi qu'au niveau européen. Elle a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits.

Plusieurs textes régissent les interventions sur les cours d'eaux et milieux humides, notamment :

- Le Code de l'Environnement
- La loi sur l'eau de 2006, découlant de la DCE

1. Les enjeux

Un enjeu est défini par la présence d'éléments (personnes, habitations, activités économiques, infrastructures...) représentant une valeur et une importance telles que la collectivité ait un intérêt à agir dans le but de préserver, conserver, améliorer, supprimer, limiter ou recréer une situation ou un état.

Le risque résulte de la conjugaison de l'enjeu et d'un aléa (phénomène naturel ou technologique) plus ou moins probable sur un espace donné.

Les enjeux retenus sur chaque bassin sont détaillés dans les fiches « bilans ».

2. Le programme de gestion

La stratégie d'action déclinée dans les programmes pluriannuels de gestion s'appuie sur une série de constats amenés par les phases d'état des lieux et diagnostic fonctionnel :

- La qualité de l'eau et des milieux aquatiques est fortement dépendante de l'usage et des aménagements présents sur les versants (ruissellement, pollutions, ...).
- La restauration de la végétation riveraine (mission principale du syndicat ces dernières années), bien que nécessaire, reste insuffisante pour contribuer efficacement à l'amélioration de l'état écologique des cours d'eau.
- La gestion des cours d'eau doit s'effectuer de manière différenciée et à l'échelle du bassin versant complet.

Les typologies d'actions retenues dans les PPG ont été regroupées. Ces groupes sont présentés ci-après.

Action 1 : Plantation de ripisylve

La végétation rivulaire, et tout particulièrement la ripisylve (frange boisée) joue de nombreux rôles fondamentaux dans les cours d'eau (habitats, autoépuration, maintien des berges, etc.). Le but est la restauration d'une bande arbustive et arborée favorisant la naturalité du cours d'eau. Une ripisylve fonctionnelle d'un point de vue naturel nécessite peu d'entretien. Les opérations de gestion auront donc pour objectif de favoriser le fonctionnement naturel au détriment des interventions. Les objectifs

visés sont l'amélioration de la biodiversité et de la diversité des milieux, l'amélioration de la qualité des eaux, la lutte contre le réchauffement de l'eau et la stabilisation des berges, mais également la régulation des espèces invasives.

Modes d'action :

- Prélèvement sélectif
- Régénération naturelle
- Restauration
- Plantations d'arbres et arbustes
- Diversification et choix des espèces
- Densification du sous étage

Action 2 : Restauration hydromorphologique

La dégradation du milieu physique est le principal élément impactant l'état écologique des cours d'eau. En effet, l'état biologique est largement lié aux paramètres hydrauliques et morphologiques puisque ce sont eux qui conditionnent la diversité et la qualité des habitats nécessaires aux espèces vivantes. L'hydromorphologie influe aussi sur l'état chimique des eaux car elle détermine, via une qualité des fonds adéquate et diversifiée, le potentiel d'autoépuration des cours d'eau. L'intérêt de ces travaux est multiple puisqu'ils permettent de répondre à des objectifs de régulation et de dynamique fluviale, d'augmentation des débits estivaux des rivières, d'amélioration de la qualité des eaux superficielles et de diversification du patrimoine écologique et paysager. Ces objectifs visent l'amélioration du fonctionnement global des cours d'eau, notamment par la diversification des écoulements et des habitats.

Modes d'action :

- Diversification des écoulements
- Ajout de matériaux grossiers (graviers et galets)
- Recréation de méandres
- Repositionnement de la rivière dans son lit initial
- Restauration de la continuité écologique
- Étude puis travaux sur des ouvrages transversaux
- Gestion des accumulations de bois
- Redimensionnement d'ouvrages sous-dimensionnés

Action 3 : Restauration et préservation des zones humides

Les zones humides jouent de très nombreux rôles hydrologiques (écrêtage des crues, renforcement des débits estivaux) et écologiques vis-à-vis des cours d'eau. Les bénéfices apportés par les zones humides (soutien du débit notamment à l'étiage, biodiversité, épuration, ...) sont cependant très souvent remis en cause par des dégradations de leurs fonctionnalités naturelles. Leur préservation et restauration est donc primordiale pour le bon fonctionnement des cours d'eau. Cette démarche implique un certain nombre d'acteurs du territoire dont principalement les exploitants agricoles, mais également les chambres d'agriculture, les services de l'État, l'Agence de l'Eau etc. Les objectifs principaux sont la préservation des fonctions écologiques et hydrauliques liées aux zones humides, la limitation des intrants polluants et la sensibilisation des propriétaires et exploitants.

Modes d'action :

- Recensement des Zones Humides
- Acquisition foncière
- Définition et mise en œuvre de plan de gestion, restauration
- Sensibilisation
- Prise en compte des zones humides et zones inondables dans les documents d'urbanisme
- Prospections naturalistes / Études d'impact

Action 4 : Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

Certains bassins versants sont soumis à une forte sensibilité au ruissellement et à l'érosion des sols. Le transfert rapide des eaux pluviales des versants vers les cours d'eau contribue à aggraver les crues. Par ailleurs, les phénomènes de lessivage des sols impactent fortement la qualité de l'eau, des habitats du cours d'eau, et l'arabilité des sols. Le but est de limiter les entrées de matériaux fins et de polluants dans le milieu aquatique.

Modes d'action :

- Obstacles au ruissellement et favorisation de l'infiltration (gestion des fossés, haies, talus...)
- Création de zones pièges à sédiments
- Techniques visant à limiter l'érosion des sols

Action 5 : Gestion et optimisation des prélèvements et rejets

Certains bassins, dont ceux de l'Agros et de l'Assou (affluents du Dadou), présentent un déséquilibre hydrique important. Ils présentent par ailleurs une densité de plans d'eau et un taux d'interception des eaux de ruissellement très élevé. Les leviers d'action concernant la gestion quantitative passent globalement par une meilleure gestion des prélèvements et des usages de l'eau. Il s'agit de réaliser des expérimentations concernant les aménagements réalisables pour améliorer les débits d'étiages, la gestion quantitative et la gestion qualitative de la ressource en eau. Concernant les rejets, un travail de cartographie pourra être réalisé en collaboration avec les communautés de communes qui le souhaitent.

Modes d'action :

- Systèmes de restitution du débit au droit des plans d'eau
- Sensibilisation aux économies d'eau et aux rejets polluants
- Plantations en bordure de plans d'eau
- Gestion coordonnées des plans d'eau et des prélèvements
- Collaboration pour la cartographie des rejets

Action 6 : Contrôle des points d'accès au bétail

Les secteurs concernés par l'élevage de bovin sont principalement sur les bassins versants du Gijou et du Dadou amont. Le piétinement des berges et du lit par les animaux peut entraîner certains dommages aux milieux aquatiques tels que la déstabilisation des berges, l'augmentation du taux de particules fines dans le milieu (colmatage du fond du lit) et des pollutions par déjections animales. En outre, les bovins divagants dans les cours d'eau peuvent également présenter des risques de pathologie par la consommation d'une eau contaminée (gastro-entérites, mammites, douves, etc.). Les objectifs visés sont la mise en défens des berges afin de faciliter la reprise de la végétation, renforcer la stabilité des berges, limiter le colmatage du lit et les entrées de polluants.

Modes d'action :

- Clôturer l'accès aux berges
- Zones d'abreuvements stabilisés
- Abreuvoirs hors du lit de la rivière

Action 7 : Limitation des extrêmes hydriques

Divers aménagements anthropiques ont été réalisés afin de limiter les inondations dans les zones urbanisées, notamment l'endiguement. L'endiguement des cours d'eau a pour conséquence d'empêcher l'expansion des crues donc de reporter les débordements sur l'aval en les intensifiant. Les risques liés aux inondations sont souvent mal connus par les populations riveraines des cours d'eau. Les événements les plus dommageables sont aussi les plus rares. Le drainage des zones humides ou des parcelles agricoles, la disparition des haies, les retenues d'eau dépourvues de restitution de débit, etc. contribuent à la fois à des débits maximaux plus importants et à des étiages plus sévères. Ces phénomènes se traduisent ensuite sur le milieu aquatique par de fortes perturbations. Les objectifs attendus sont de plusieurs ordres :

- Limiter les dommages liés aux inondations
- Préserver la sécurité publique lors des crues via la sensibilisation des populations riveraines des secteurs soumis à l'aléa.
- Favoriser l'augmentation des débits d'étiage

Modes d'action :

- Aménagements des digues ou merlons présents
- Pose de repère de crues
- Mise en place d'un système de mesure pour la prévention des inondations
- Création de champs d'expansion de crue
- Reconnexion d'annexes fluviales
- Réaménagement de drains ou fossés
- Autres aménagements pour limiter les inondations en zones urbanisées (déversoirs d'orages, etc.)

Action 8 : Restauration imprévue, travaux d'urgence

Les aléas climatiques peuvent provoquer des dommages contre lesquels il est nécessaire de se prémunir. Lors de ces épisodes particuliers, les chutes d'arbres et de bois peuvent occasionner des accumulations au niveau de zones à enjeu et provoquer des désordres : déstabilisation d'ouvrages, débordements, basculement d'arbres, etc. Des interventions préventives et curatives pourront donc être réalisées.

Modes d'action :

- Gestion différenciée des accumulations de bois
- Restauration d'urgence de la végétation riveraine

Action 9 : Animation, sensibilisation et suivi

La mise en œuvre des actions décrites précédemment nécessite un encadrement technique et réglementaire important. Une partie des thématiques abordées peut être nouvelle et mal comprise sur le bassin versant. Des actions de sensibilisation sont donc à envisager, de manière à renforcer l'efficacité et à garantir l'acceptation des actions nécessaires à l'atteinte du bon état des eaux. Cette communication doit permettre d'assurer la pérennité des structures de gestion tout en renforçant leur efficacité et en favorisant l'atteinte du bon état des eaux.

Mode d'action :

- Réalisation de supports de sensibilisation technique à destination des agriculteurs, élus et propriétaires riverains
- Réalisation de supports de sensibilisation à destination du public (dépliants, panneaux, etc.)
- Organisation de réunions de sensibilisation et d'information (sur des thématiques spécifiques : érosion, inondations, etc.)
- Animation auprès des propriétaires riverains pour sensibiliser aux possibilités d'aménagements réalisables dans le cadre des différents PPG pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau
- Participation à des animations pour sensibiliser aux milieux aquatiques (écoles, etc.)
- Etudes et amélioration de la connaissance
- Coopération avec des associations partenaires
- Suivi des espèces exotiques envahissantes, du colmatage des cours d'eau et d'autres paramètres suite aux aménagements et travaux effectués et surveillance des pollutions
- Adapter les moyens techniques et humains de la structure aux missions : Embauche d'animateur / technicien de rivière, stagiaire ou Service Civique, formation, acquisition de matériel
- Adapter les statuts du syndicat en fonction des réglementations, des besoins actuels et à venir et favoriser la gestion à la bonne échelle
- Assurer le suivi des actions du PPG (tableau de bord) et évaluer les actions du PPG (bilan)
- Anticiper l'élaboration du PPG suivant

Action 10 : Communication et retours d'expérience

L'atteinte des objectifs fixés par le PPG est tributaire de la bonne acceptation des opérations réalisées par le Syndicat. Il est donc nécessaire de communiquer efficacement autour de ces actions et d'établir un lien avec le public et notamment les riverains.

L'objectif est de favoriser l'acceptation des opérations menées par le syndicat, de contribuer à la sensibilisation du public aux enjeux liés aux cours d'eau et de faciliter les échanges et les retours d'expériences avec les autres structures de gestion.

Modes d'action :

- Publication dans les bulletins municipaux en fin de PPG
- Réalisation d'un recueil présentant les actions réalisées dans le cadre des PPG
- Communication autour des travaux effectués

Coûts globaux des actions prévues et financement

Pour les coûts globaux, se référer aux fiches « bilans » de chaque PPG.

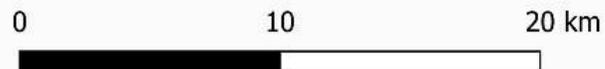
Les partenaires financiers sont la Région Occitanie, le Département du Tarn, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et potentiellement l'Europe.

Les collectivités adhérentes au Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout contribuent financièrement dans des proportions variables. L'Agence de l'Eau Adour-Garonne subventionne d'une manière générale à un taux de 50% et l'Europe, via les fonds FEADER, finance des travaux sur terrains agricoles à hauteur de 80 %.

D'autres partenaires tels que les collectivités, les fédérations de pêche et de chasse, les chambres d'agriculture, des associations (ASA notamment), ainsi que les propriétaires fonciers participent ou mettent en place des actions, non présentées et non chiffrées dans le présent PPG, mais qui répondent aux mêmes enjeux que ceux définis dans le présent programme. Ainsi toutes ces actions concourent aux mêmes objectifs communautaires d'atteinte du bon état des eaux.

BILAN DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU DADOU

Cartographie des cours d'eau principaux du bassin versant du Dadou



Légende

— Cours d'eau

Fonds IGN

CARACTERISTIQUES DU BASSIN VERSANT

(cf. PPG Dadou partie 1)

Climat et occupation du sol :

- Climat océanique dégradé sous l'influence du vent d'autan : des hivers doux et pluvieux, des printemps avec 35% des précipitations annuelles, des étés chauds et secs, et des automnes instables.
- L'occupation du sol sur le bassin est en majorité constituée de forêts et de prairies pour l'amont et de grandes cultures en aval. 2 grandes villes en aval : Graulhet et Réalmont
- Des zones humides sur l'amont, dont le recensement n'est pas exhaustif
- Quelques carrières et mines, notamment à Rayssac et Mont-Roc.

Changements historiques :

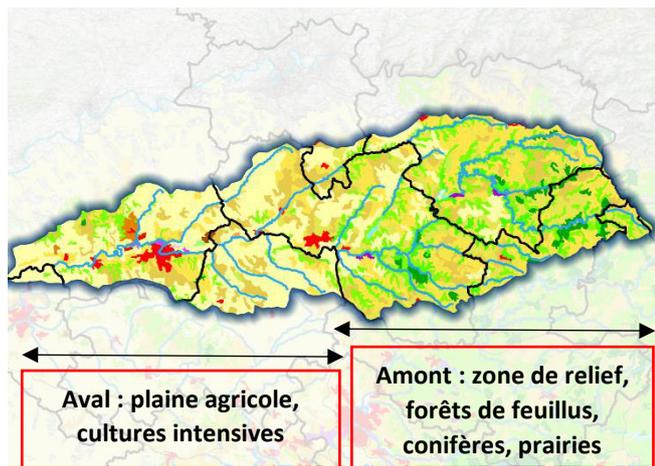
- Les cours d'eau du bassin ont subi des modifications, notamment la création des barrages de Rassisse et La Bancalié, sur le Dadou et le Lézert, qui modifient le régime hydrologique de ces cours d'eau (selon les lâchers d'eau).

Obstacles à la continuité écologique et qualité de l'eau :

- De nombreux ouvrages sont présents sur le Dadou. Cela est lié à l'ancienne activité industrielle (mégisserie) qui a engendré la création de nombreux petits barrages (seuils) sur le Dadou, pour les usines. Des ouvrages sont aussi présents sur certains affluents.
- Ces ouvrages impactent le déplacement des poissons et le transfert des sédiments entre l'amont et l'aval du cours d'eau
- Ils impactent aussi la morphologie du cours d'eau en ralentissant les écoulements en amont et en accentuant l'enfoncement du lit à l'aval.
- La plupart des affluents du Dadou amont sont classés en liste 1 vis-à-vis de la continuité écologique, cela signifie qu'aucun nouvel ouvrage ne peut être construit sur ces cours d'eau, afin de préserver certaines espèces dans ces rivières. Le Dadou en aval du barrage de Rassisse est classé en liste 2, afin de rétablir la continuité écologique : tous les ouvrages doivent être détruits ou aménagés.

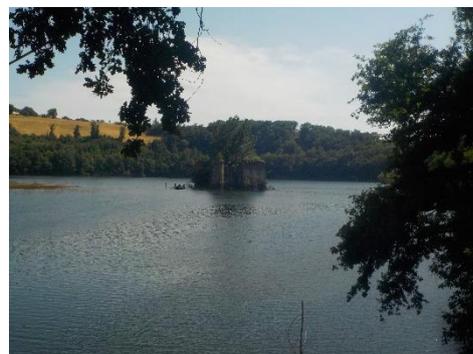
Vie piscicole :

- Sur le Dadou amont, hormis en aval des mines de Mont-Roc où la faune piscicole est de faible densité sur plusieurs km, on observe globalement une bonne diversité avec des espèces de cours d'eau salmonicoles (typique des eaux vives et fraîches) principalement : la truite fario, le vairon, la lamproie de planer, le goujon. Plus en aval des cours d'eau, quelques espèces de cyprinidés d'eau vives sont remarquées (goujon, barbeau, chevesne, ablette). A Ambre, tout en aval du Dadou, des Anguilles remontent l'Agout.
- On note cependant la présence d'écrevisse signal et de perche soleil qui sont classées espèces exotiques envahissantes.



Occupation du sol sur le BV Dadou (Cf. PPG Dadou)

Château de Grandval sur la retenue de Rassisse



Obstacles à l'écoulement sur le bassin versant du Dadou



Truite fario observée lors d'un inventaire piscicole sur l'Ambiasselle

SUIVI QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

(cf. PPG Dadou partie 2)

Régime hydrologique :

- Le Dadou est un cours d'eau conséquent avec une lame d'eau toujours présente à l'étiage. Cependant, certains de ses affluents peuvent être secs en été.
- Le risque inondation est présent au bord du Dadou, principalement à Graulhet.

Pressions exercées sur la ressource en eau :

- Quelques prélèvements dans le Dadou existent mais leur impact sur l'hydrologie reste négligeable.
- Le barrage de Rassisse impacte l'hydrologie du Dadou en contrôlant ses débits.
- De nombreuses retenues collinaires sur l'Agros et l'Assou impactent leur hydrologie.

MORPHOLOGIE ET FONCTIONNALITES DES COURS D'EAUX

(cf. PPG Dadou partie 2)

- Selon la tendance générale, on observe des cours d'eau préservés sur l'amont du bassin, avec des fonds diversifiés et des écoulements rapides. La végétation rivulaire est dense et adaptée. Des zones humides sont présentes également. Sur l'aval, la morphologie du Dadou est fortement modifiée par les seuils, conduisant à des fonds appauvris en sédiments, le fond des affluents est souvent colmaté avec des écoulements lents. Peu de zones humides sont présentes et la végétation rivulaire est plus rare.
- Les cours d'eau du bassin amont sont généralement bien fonctionnels et à l'aval, perturbés voire dégradés. Les ouvrages impactent la continuité écologique sur le Dadou où les friches industrielles sont nombreuses.

RESULTATS DU DIAGNOSTIC

(cf. PPG Dadou parties 1 et 2)

- Des zones humides sur l'amont du BV permettent la rétention de l'eau en hiver et sa redistribution en été. Il y a très peu de retenues et de prélèvements impactant l'hydrologie sur l'amont, mais de nombreuses à l'aval, en particulier sur les BV de l'Agros et de l'Assou. De plus, Rassisse et Bancalié impactent de façon très importante le Dadou et le Lézer sur lesquels elles sont construites, dont la gestion est intimement liée à la gestion du barrage.
- Les nombreux ouvrages anthropiques liés aux anciennes activités de mégisserie sur le Dadou impactent sa morphologie. Le recalibrage et la rectification effectués sur les affluents en plaine agricole impactent également le fonctionnement de ces derniers, situés sur la moitié aval du BV Dadou. On constate quelques zones de piétinement par le bétail en bordure de rivière sur l'amont du bassin versant.
- Des pollutions industrielles ou résiduelles liées à l'ancienne exploitation de mines ou d'usines dégradent la qualité de l'eau du Dadou.
- La végétation est globalement dense et adaptée sur l'amont et souvent insuffisante en aval dans la plaine agricole. On note cependant le développement d'espèces exotiques envahissantes tels que le bambou, la renouée du Japon, la jussie, l'écrevisse signal et la perche soleil qu'il est nécessaire de surveiller.

QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

(cf. PPG Dadou partie 2)

Facteurs influençant la qualité de l'eau :

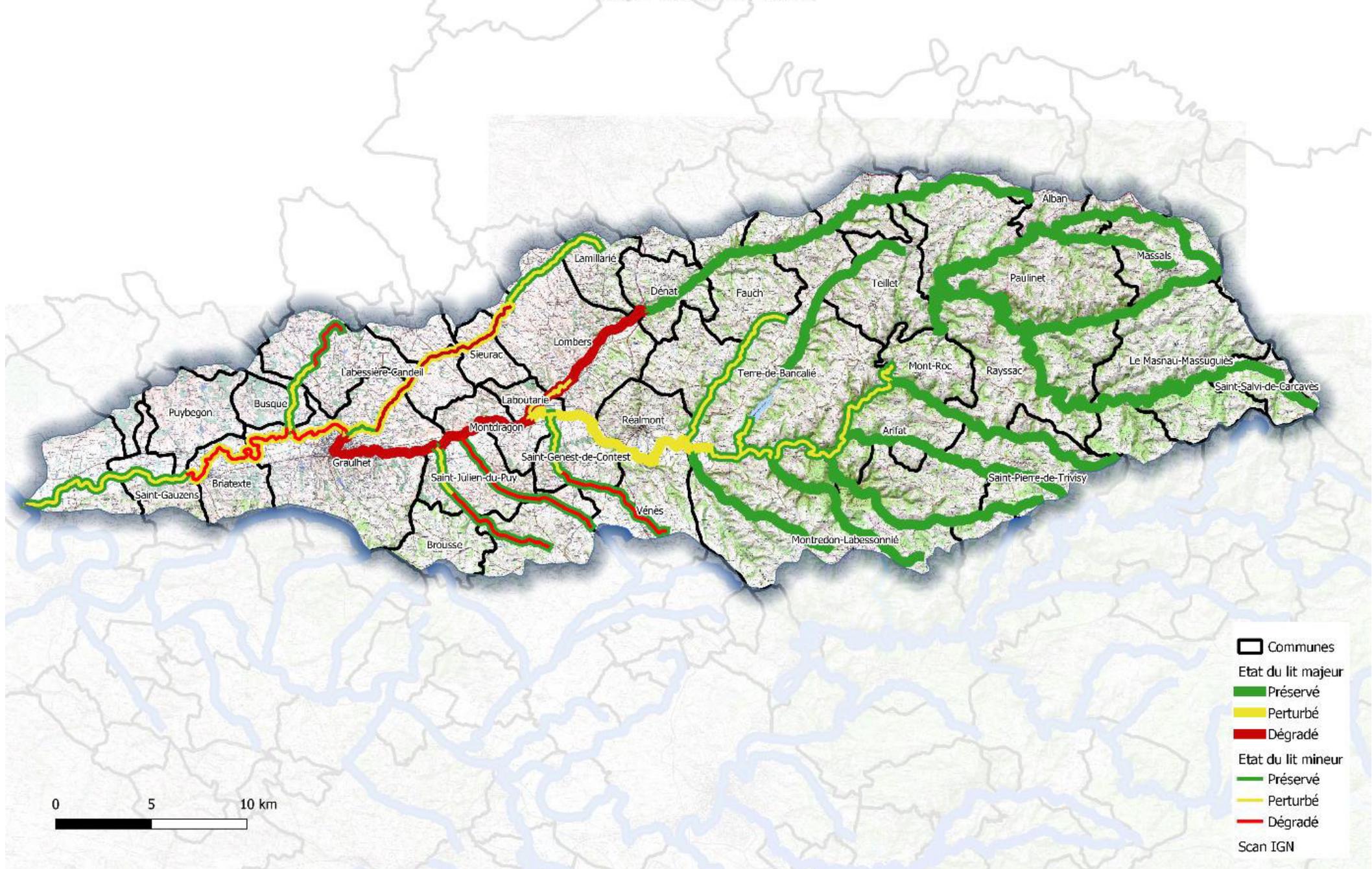
- Les apports agricoles (amendements et produits phytosanitaires), ainsi que l'érosion des sols impactent la qualité de l'eau en plaine agricole.
 - Les activités d'élevage : lorsque les animaux ont accès aux cours d'eau, ils peuvent causer des dégradations (colmatage ponctuel, pollution organique).
 - La ripisylve permet de filtrer les intrants et limiter le réchauffement de l'eau (ombrage).
 - Les plans d'eau collectent les eaux pluviales sans les restituer. Dans le cours d'eau, ils modifient son fonctionnement en créant des écoulements plus lents et favorisent des zones de rétention, peu favorables au milieu. C'est notamment le cas sur l'Agros et l'Assou.
 - Les rejets de station d'épuration peuvent impacter la qualité de l'eau selon la dilution.
 - Les activités industrielles, dont la mégisserie, ont longtemps pollué les cours d'eau avec les métaux lourds et autres résidus des produits utilisés.
 - Les anciennes activités minières peuvent être à l'origine de dégradation de la qualité de l'eau selon les traitements des eaux de ruissellement.
- Etat écologique** est globalement moyen sur le bassin versant (cf. carte p. 6 partie 2 PPG Dadou)
- Etat chimique** est bon depuis 2019 hormis sur le Dadou en aval de Rassisse.

ENJEUX RETENUS

(cf. PPG Dadou partie 3)

- Régulation et dynamique fluviale** : Gestion des inondations et des ouvrages transversaux, érosion des sols
- Débits d'étiage des rivières** : Alimentation en eau potable (maintien des débits en été)
- Qualité des eaux superficielles** : Préservation de la qualité de l'eau, alimentation en eau potable et pour l'activité économique, vie aquatique
- Patrimoine écologique** : Préservation de la biodiversité, des milieux particuliers, développement du tourisme

Etat des lieux du diagnostic de terrain par tronçons sur les masses d'eau du bassin versant du Dadou



Carte 1 : Synthèse du diagnostic

ACTIONS ET COÛTS GLOBAUX (cf. PPG Dadou partie 3)

Actions globales prévues dans le PPG Dadou (pour plus de précisions, voir PPG Dadou partie 3)

Restauration de la ripisylve, enlèvement sélectif des embâcles suite à intempéries
Animation générale (animation auprès des élus et propriétaires, sensibilisation, appui et suivi des travaux et études (en interne / appui partenaires)
Actions basées sur l'occupation du bassin versant destinées à ralentir les ruissellements et limiter l'érosion des sols (plantation de haies, bandes enherbées, couverts végétaux, etc.)
Diversification des écoulements et reméandrage
Inventaire et préservation des zones humides (restauration, mise en place de plan de gestion, acquisition foncière)
Mise en place de plans de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
Actions sur les ouvrages pour améliorer la continuité écologique et hydrologique (modification de la gestion, redimensionnement, effacement, aménagement)
Plantation de ripisylve
Suivi de l'évolution des milieux
Aménager des zones de débordement naturel / champs d'expansion de crue
Diagnostic et suivi des cours d'eau
Restauration de mares, inventaire de plans d'eau
Etude sur l'amont du Dadou pour améliorer la connaissance sur l'origine des contaminants de l'eau à l'origine de la faible densité piscicole
Mise en place d'aménagements pour limiter le piétinement des cours d'eau (clôtures, points d'abreuvements, franchissements)
Développement d'un suivi thermique et de hauteur d'eau sur les cours d'eau de tête de bassin

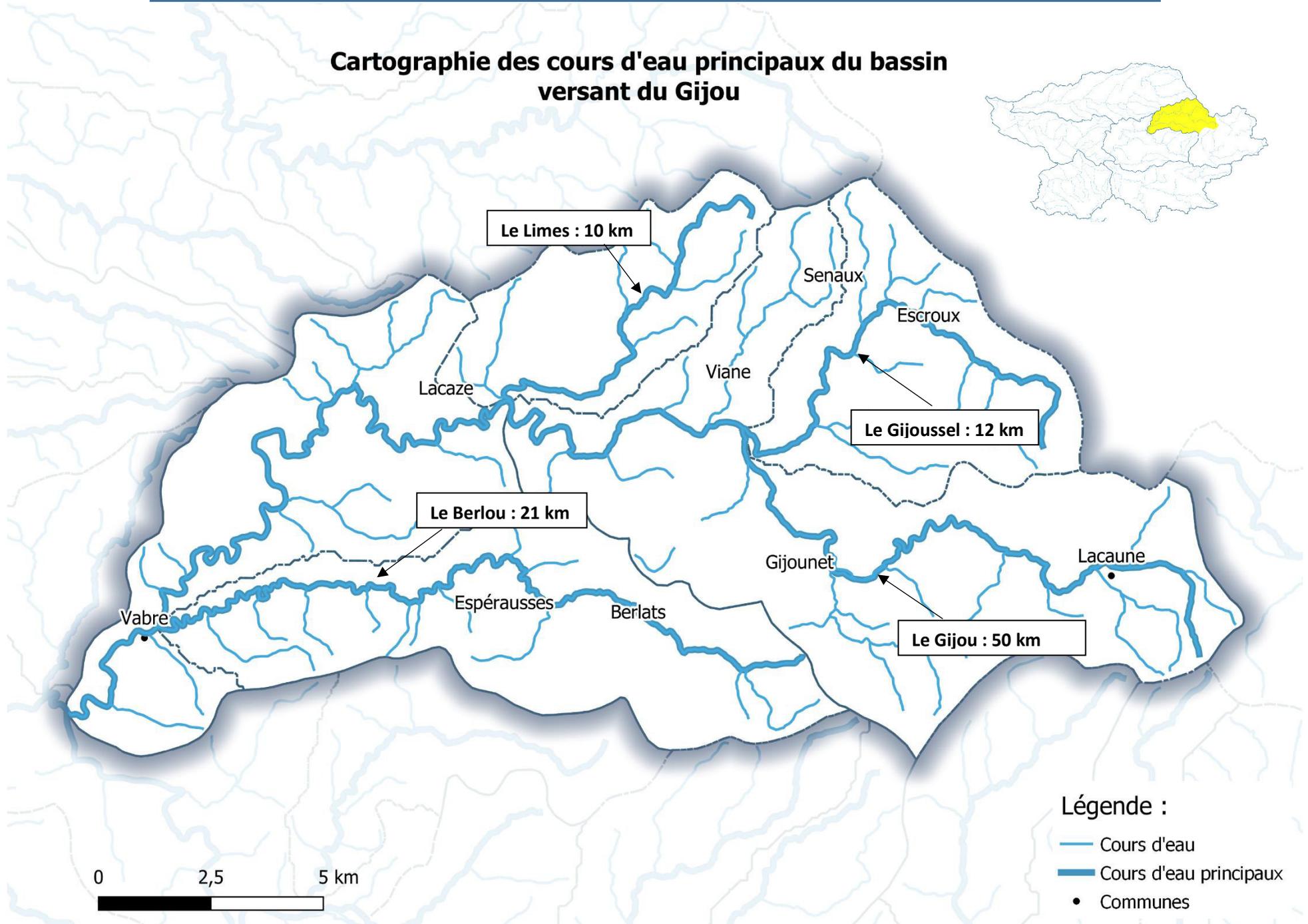
Coût total par bassin versant

BV	Coûts prévisionnel total PPG	Coût SMBA (autofinancement théorique 30%)
Dadou aval, médian et affluents	1 600 940,00 €	286 794,00 €
Lenjou	92 520,00 €	17 256,00 €
Agros	142 240,00 €	27 132,00 €
Assou	281 390,00 €	66 105,00 €
Lezert + Bancalie	74 760,00 €	12 600,00 €
Sies	28 210,00 €	5 439,00 €
Ganoubre	78 650,00 €	15 027,00 €
Vidalès	95 780,00 €	18 906,00 €
Ruisseau de Lézert	80 520,00 €	19 536,00 €
Dadou amont et affluents	469 290,00 €	77 325,00 €
Oulas + Barthabié	303 680,00 €	27 660,00 €
Ambias	117 540,00 €	16 728,00 €
Dadounet	149 150,00 €	12 645,00 €
Rieu de l'Aze	238 800,00 €	9 540,00 €
Ruisseau des Bardes	32 640,00 €	9 120,00 €
Ruisseau de Bezan	30 400,00 €	7 860,00 €
Lèzert	234 600,00 €	8 280,00 €

Synthèse des coûts prévisionnels		Coût total (10 ans)	Coût par an	Nb jours technicien	Coûts pour le présent PPG
Coût prévisionnel total PPG	Coûts priorité 1	1 634 140,00 €	163 414,00 €	1270 jours Triv	2 229 240,00 €
	Coûts priorité 2	595 100,00 €	59 510,00 €	155 jours Tzh	
	Coûts priorité 3	1 630 330,00 €	163 033,00 €	636 j Triv / 60 j Tzh	
Coût prévisionnel PPG autofinancement SMBA	Coûts priorité 1	290 946,00 €	29 094,60 €	/	416 040,00 €
	Coûts priorité 2	125 094,00 €	12 509,40 €	/	
	Coûts priorité 3	214 851,00 €	21 485,10 €	/	
Coûts totaux	Coût total PPG	3 859 570,00 €			
	Coût PPG autofint	630 891,00 €			

BILAN DU PLAN PLURIANNUEL DE GESTION DU GIJOU

Cartographie des cours d'eau principaux du bassin versant du Gijou

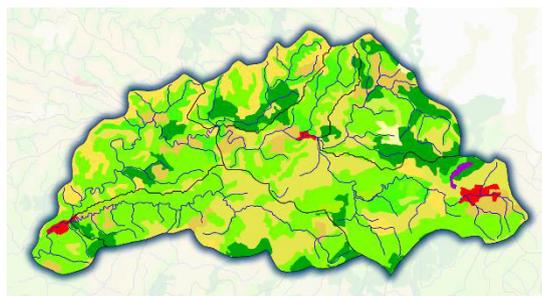


CARACTERISTIQUES DU BASSIN VERSANT

(cf. PPG Gijou partie 2)

Climat et occupation du sol :

- Climat méditerranéen sous l'influence du vent d'autan : des hivers doux et pluvieux, des printemps avec 35% des précipitations annuelles, des étés chauds et secs, et des automnes instables.
- L'occupation du sol sur le bassin est en majorité constituée de forêts et de prairies.
- Nombreuses zones humides sur le bassin versant

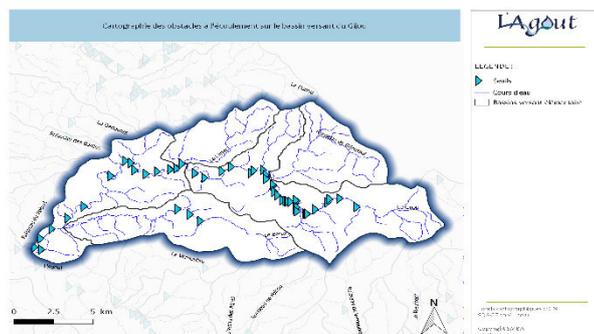


Occupation du sol sur le BV Gijou (Cf. PPG Gijou)

Obstacles à la continuité écologique et qualité de l'eau :

- De nombreux ouvrages sont présents sur le Gijou. Cela est lié à l'ancienne activité paysanne (béals) qui a engendré la création de nombreux petits barrages (seuils) sur le Gijou. Des ouvrages de type seuils sont aussi présents sur certains affluents.
- Ces ouvrages impactent la continuité écologique, c'est-à-dire le déplacement des poissons et le transfert des sédiments entre l'amont et l'aval du cours d'eau
- Ils impactent aussi la morphologie du cours d'eau en ralentissant les écoulements en amont et en accentuant l'enfoncement du lit à l'aval.
- La totalité du bassin versant est classée en liste 1 vis-à-vis de la continuité écologique, cela signifie qu'aucun nouvel ouvrage ne peut être construit sur ces cours d'eau, afin de préserver certaines espèces dans ces rivières.

Obstacles à l'écoulement sur le bassin versant du Gijou



Vie piscicole :

- Sur le Gijou, on observe globalement une bonne diversité avec des espèces de cours d'eau salmonicoles (typique des eaux vives et fraîches) principalement : la truite fario, le vairon, la lamproie de planer, le goujon.
- On note cependant la présence d'écrevisse signal qui sont classées espèces exotiques envahissantes.



Truite fario observée lors d'un inventaire piscicole sur le Gijou

SUIVI QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU

(cf. PPG Gijou partie 2)

Régime hydrologique :

-Le Gijou est un cours d'eau conséquent avec une lame d'eau toujours présente à l'étiage. Cependant, certains de ses affluents peuvent être secs en été.

-Le risque inondation est présent au bord du Gijou, principalement à l'approche des villes de Vabre et de Lacaze.

Pressions exercées sur la ressource en eau :

-Quelques prélèvements dans le Gijou existent mais leur impact sur l'hydrologie reste négligeable.

MORPHOLOGIE ET FONCTIONNALITES DES COURS D'EAUX

(cf. PPG Gijou partie 2)

-Selon la tendance générale, on observe des cours d'eau préservés, avec des fonds diversifiés et des écoulements rapides. La végétation rivulaire est dense et adaptée. Des zones humides sont présentes également. La forte densité de seuils sur le Gijou conduit cependant à des fonds colmatés avec des écoulements lents en aval de ces ouvrages.

- Les ouvrages impactent la continuité écologique sur le Gijou.

RESULTATS DU DIAGNOSTIC

(cf. PPG Gijou partie 2)

-De nombreuses zones humides sur le bassin versant du Gijou permettent la rétention de l'eau en hiver et sa redistribution en été. Il y a très peu de retenues et de prélèvements impactant l'hydrologie.

-Les nombreux ouvrages anthropiques liés aux anciens béals sur le Gijou impactent sa morphologie et sa continuité écologique. On constate quelques zones de piétinement par le bétail en bordure de rivière sur le bassin versant.

-Des pollutions résiduelles liées à la laiterie dégradent la qualité de l'eau du Gijou.

-La végétation est globalement dense et adaptée sur l'entièreté du BV. On note cependant le développement d'espèce exotique envahissante tels que l'écrevisse signal qu'il est nécessaire de surveiller vis-à-vis de la population encore présente d'écrevisse à pattes blanches.

QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

(cf. PPG Gijou partie 2)

Facteurs influençant la qualité de l'eau :

-Les activités d'élevage : lorsque les animaux ont accès aux cours d'eau, ils peuvent causer des dégradations en piétinant le cours d'eau et les berges (colmatage ponctuel, pollution organique).

-La ripisylve permet de filtrer les intrants et limiter le réchauffement de l'eau (ombrage).

-Les rejets domestiques peuvent impacter la qualité de l'eau selon la dilution.

Etat écologique est globalement bon sur le bassin versant *(cf. carte p. 17 partie 2 PPG Gijou)*

Etat chimique est bon depuis 2019. *(cf. carte p. 18 partie 2 PPG Gijou)*

ENJEUX RETENUS

(cf. PPG Gijou partie 3)

-Régulation et dynamique fluviale : Gestion des ouvrages transversaux

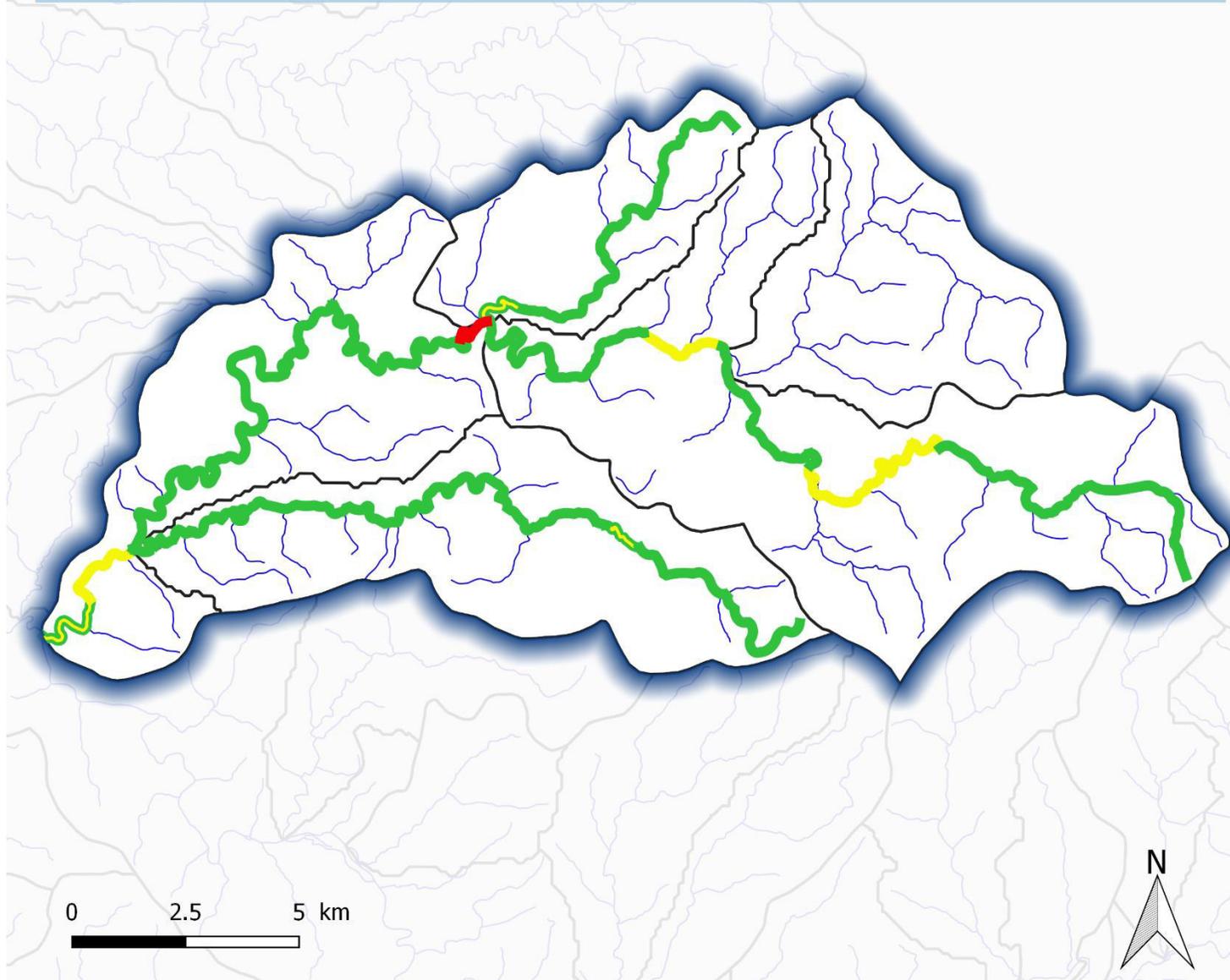
-Débits d'étiage des rivières : Développement des activités de loisirs sur le BV Gijou

-Qualité des eaux superficielles : Préservation de la qualité de l'eau

-Patrimoine écologique : Préservation de la biodiversité, des milieux particuliers, développement du tourisme

Carte 1 : Synthèse du diagnostic

Carte de synthèse de l'état de perturbation du lit majeur (à l'extérieur) et du lit mineur (à l'intérieur) des tronçons des bassins versants du Gijou



L'Agout

LEGENDE :

-  Cours d'eau en état dégradé
-  Cours d'eau en état perturbé
-  Cours d'eau en état préserver
-  Cours d'eau secondaire

Fonds cartographiques : IGN
SDAGE 2016 - 2021

Copyright SMBA
Février 2022

ACTIONS ET COÛTS GLOBAUX (cf. PPG Gijou partie 3)

Actions globales prévues dans le PPG Gijou (pour plus de précisions, voir PPG Gijou partie 3)
Restauration de la ripisylve, enlèvement sélectif des embâcles suite à intempéries
Animation générale (animation auprès des élus et propriétaires, sensibilisation, appui et suivi des travaux et études (en interne / appui partenaires)
Diversification des écoulements et reméandrage
Inventaire et préservation des zones humides (restauration, mise en place de plan de gestion, acquisition foncière)
Mise en place de plans de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
Actions sur les ouvrages pour améliorer la continuité écologique et hydrologique (modification de la gestion, redimensionnement, effacement, aménagement)
Plantation de ripisylve
Suivi de l'évolution des milieux
Aménager des zones de débordement naturel / champs d'expansion de crue
Diagnostic et suivi des cours d'eau
Restauration de mares, inventaire de plans d'eau
Mise en place d'aménagements pour limiter le piétinement des cours d'eau (clôtures, points d'abreuvements, franchissements)
Développement d'un suivi thermique et de hauteur d'eau sur les cours d'eau de tête de bassin

		Coût total (10 ans)	Coût par an
Coût prévisionnel total PPG	Coûts priorité 1	249 040,00 €	26 904,00 €
	Coûts priorité 2	200 420,00 €	20 042,00 €
	Coûts priorité 3	27 740,00 €	2 774,00 €
Coût prévisionnel PPG autofinancement SMBA	Coûts priorité 1	227 640,00 €	22 764,00 €
	Coûts priorité 2	183 140,00 €	18 314,00 €
	Coûts priorité 3	21 580,00 €	2 158,00 €
Coûts totaux	Coût total PPG	477 200,00 €	47 720,00 €
	Coût PPG autofinancement	432 360,00 €	43 236,00 €